



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 08 AVRIL 2024**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES

Excusés : Damien NASTORG, Mireille PFENDT

Absent : Sébastien JACQUES,

Secrétaire de séance	Début de la séance	Fin de la séance
Pierre MORICE	18h30	21h00

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance en proposant tout d'abord au conseil municipal le rajout du point suivant n° 7 à l'ordre du jour :

- **Délibération d'une demande de subvention au titre des « amendes de police » pour la mise en place de la zone arrêt de bus.**

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024
 - 2/ FISCALITE : vote du taux des taxes 2024
 - 3/ FINANCES : présentation et vote du budget primitif 2024
 - 4/ FINANCES : application de la fongibilité des crédits
 - 5/ TRAVAUX place de l'école : délibération sur devis de TE46 pour déplacement du lampadaire
 - 6/ TRAVAUX place du lac : délibération sur devis pour la réfection du mur de soutènement derrière le cabanon
 - 7/ Demande de subvention « Amendes de Police »
- Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 18 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

1/ FISCALITE : vote du taux des taxes 2024

Le conseil municipal, conscient de la baisse importante du pouvoir d'achat des Aujolais et de l'augmentation du prix de l'énergie, décide à l'unanimité d'appliquer une hausse à minima de 1% sur les taux de 2023, sachant par ailleurs qu'une hausse de 3,9% a déjà été appliquée par les services fiscaux sur les bases taxables.

Taux proposés pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :**30,60**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :**76,90**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) **9,22**
- C.F.E (cotisation foncière des entreprises) :.....**21,60**

DÉLIBÉRATION : Le Conseil, vote à l'unanimité les taux des taxes 2024 proposés ci-dessus,

2/ FINANCES : Présentation et vote du budget primitif 2024

Section de fonctionnement :

Propositions de dépenses

329 775,75 €

329 775,75 €

Propositions de recettes

266 370.24 €

+ 63 405.51 € (excédent de 2023)

329 775,75 €

Section d'investissement :

Propositions de dépenses

142 550.99 €

294 922.81 € (restes à réaliser de 2023)

437 473.80 €

Propositions de recettes

218 198.28 €

88 354.00 € (restes à réaliser 2023)

130 921.52 € (excédent 2023 reporté)

437 473.80 €

Total du budget 2023

Dépenses :767 249.55 €

Recettes :767 249.55 €

❖ Détail des dépenses d'investissement :

Opérations d'équipement :

- n° 143 -Voirie communale : reste à réaliser 15 680,72 € en dépenses
proposition nouvelle 15 000,00 € en dépenses
- n° 149 - Aménagement Mairie : reste à réaliser 127 109,19 € en dépenses et 53 240,00 € en recettes
- n° 151 - Aménagement carrefour Prat del Gras : reste à réaliser 2 000,00 € en dépenses
proposition nouvelle 4383,45 € en dépenses
- n°153 – Aménagement place de l'Ecole : reste à réaliser 60 300 € en dépenses et 25 000,00 € en recettes
proposition nouvelle 46 000,00 € en dépenses
- n°154 – Aménagement cuisine Maison des Jeunes : reste à réaliser 8 345,00 € en dépenses
- n°155 – Aménagement place du Lac : reste à réaliser 27 840,00 € en dépenses
proposition nouvelle 20 844,02 € en dépenses

Opérations d'équipement non affectées :

- cpte 2051 – logiciels : reste à réaliser 200 € en dépenses
- cpte 2111 – terrains nus proposition nouvelle 5 000,00€ en dépenses
- cpte 2131 – installations générales, agencements : reste à réaliser 12 947,10€
proposition nouvelle 7000,00€ en dépenses
- cpte 2132 - dépenses immeubles : reste à réaliser 1 500,00 € en dépenses
- cpte 2151 – réseaux de voirie : reste à réaliser 1000,00 €
- cpte 2156 - autres matériels : reste à réaliser 35 500,00 € en dépenses et 10 114,00 € en recettes
proposition nouvelle 510,00 € en dépenses (bâches à eau)
- cpte 2158 - fenêtres écoles + auvent salle des fêtes proposition 22 000,00€ en dépenses
- cpte 2158 - sortie de secours école proposition 5 000,00€ en dépenses
- cpte 2184 - matériel de bureau: reste à réaliser 2 500,00 €
- cpte 2188 – autre immobilier : proposition 5 490,00 € en dépenses

❖ **Demandes de subventions des associations validées par le conseil municipal**

- Société de Chasse Diane Aujolaise : 200 €
- Fédération des Œuvres Laiques de Lot : 25 €
- Restos du cœur : 100 €
- Association Autour de l'Ecole : 300 €
- Ass. Amis de la Bibliothèque Départementale : 25 €
- Musée de la Résistance : 50 €
- Association Visages d'Ailleurs : 150 €
- Secours populaire : 100 €
- Association Aujols Culture et Loisirs : 1 200 €
- Association Vidéo d'Oc : 150 €
- Coopérative scolaire (voyage) : 500 €
- Fondation du patrimoine : 100 €
- CAUE : 80 €
- Football club Lalbenque Fontanes : 150 €
- Aujols en Fête : 1200 €
- La petite Asso du coin : 500 €
- Lot en Bodéga ; 500 €

MONTANT TOTAL SUBVENTIONS : 5 330 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Délibération : Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif. Une copie de cette note est annexée dans le présent bulletin Inf'Aujols. Elle est également disponible sur le site internet de la Commune www.aujols.fr.

3/ FINANCES : Application de la fongibilité des crédits

Cette opération autorise le maire, en cas de besoin urgent, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération : Les élus donnent à l'unanimité pouvoir au Maire de procéder à des virements de crédits si nécessaire sans avoir à réunir le conseil à chaque fois pour délibérer.

4/ TRAVAUX PLACE DE L'ECOLE : validation d'un devis de TR46 pour le déplacement du lampadaire

Lors du démarrage des travaux de terrassement, le 02 avril 2024, les gaines d'alimentation de l'éclairage public situées sur la place ont été très rapidement détériorées par l'entreprise Imbert car posées non réglementairement (à 20 cm sous le sol et sans grillage avertisseur).

Madame le Maire rappelle que la question s'était posée lors de l'étude du projet de déplacer ou non le lampadaire qui risquait d'être gênant sur l'emplacement qui va être créé pour le stationnement du bus. Elle indique qu'au vu de la nécessité désormais de remettre en état le réseau d'alimentation de l'éclairage public, il serait préférable de profiter de la présence de l'entreprise pour déplacer le lampadaire.

Madame le Maire propose donc de valider l'avant-projet qui avait été proposé par la FDEL et de s'engager à payer la part à la charge de la commune sachant que le montant définitif ne pourra être communiqué qu'à l'issue des travaux.

Délibération : Les élus valident à l'unanimité le devis de TE 46 pour déplacer le lampadaire qui gêne pour la bonne circulation du bus scolaire.

5/ TRAVAUX PLACE DU LAC: validation de devis pour la réfection du mur

Madame le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance ce qui permettra de prendre une délibération globale pour l'ensemble des aménagements à réaliser sur la Place du Lac.

6/ URBANISME : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service ADS

Madame le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 2024 la police de la publicité a été transférée de l'Etat à l'échelon local. Cette nouvelle compétence comporte plusieurs volets dont l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur, mission qu'il est proposé de confier au Centre instructeur Quercy-Causse qui réalise déjà l'instruction du droit des sols pour les communes adhérentes.

Madame le Maire indique que La Communauté de Communes propose un avenant afin de régler les modalités pratiques de mise en œuvre de cette mission complémentaire.

Délibération : Les élus valident à l'unanimité l'avenant à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols « Centre Instructeur Quercy-Causse » avec la Communauté de Communes.

7/ SUBVENTION: Demande de dotation au titre de produit des amendes de police

Madame le Maire explique aux élus que chaque année l'Etat débloque une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants qui ont compétence en matière de voirie et de stationnement.

Sont susceptibles d'être subventionnés tous les projets visant à améliorer la sécurité des usagers et les équipements de voirie.

L'aménagement d'un emplacement de stationnement pour le bus scolaire sur la place de l'école correspond à ces critères et Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Délibération : Les élus valident à l'unanimité cette proposition et mandatent le Maire pour établir et transmettre le dossier de demande de subvention.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Pierre MORICE